

Inscription à la maternelle

Rentrée 2020-2021

COMMENT S'Y PRENDRE ?

Les inscriptions à l'école maternelle vont débuter.

Votre enfant sera accueilli l'année de ses trois ans (né en 2017). Il fera sa première rentrée en septembre prochain.

C'est à partir du lundi 20 janvier 2020 que vous devez l'inscrire, d'abord en mairie.

<u>Les dates d'inscription en mairie et retraits de formulaires :</u>	<u>Les dates d'inscription en mairie et retraits de formulaires :</u>
Lundi 20 janvier 2020 de 14h00 à 17h00	Lundi 27 janvier 2020 de 14h00 à 17h00
Mardi 21 janvier 2020 de 09h30 à 12h00	Mardi 28 janvier 2020 de 09h30 à 12h00
Mercredi 22 janvier 2020 de 14h00 à 19h30	Mercredi 29 janvier 2020 de 14h00 à 19h30
Jeudi 23 janvier 2020 de 09h30 à 12h00	Jeudi 30 janvier 2020 de 09h30 à 12h00
Vendredi 24 janvier 2020 de 14h00 à 17h00	Vendredi 31 janvier 2020 de 14h00 à 17h00
Pour la mairie annexe à la Ruche aux mêmes dates :	Pour la mairie annexe à la Ruche aux mêmes dates :
Du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00	Du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00
Le samedi de 09h30 à 11h30	Le samedi de 9h30 à 11h30

Munissez-vous, avant de vous rendre à la mairie :

- ✓ de votre livret de famille,
- ✓ d'un justificatif de domicile,
- ✓ d'un document ou carnet de vaccination attestant que **votre enfant est à jour dans ses vaccinations obligatoires** pour son âge,
- ✓ d'un document de radiation si vous venez d'une autre commune ou avez déménagé.

La mairie vous délivrera alors un certificat d'inscription sur lequel est indiquée l'école maternelle dans laquelle votre enfant sera affecté.

Vous devrez ensuite vous présenter auprès du directeur ou de la directrice de l'établissement, afin que son inscription devienne définitive.

Pour cela, vous devrez lui présenter les mêmes documents qu'à la mairie ainsi que votre certificat d'inscription (délivré par la mairie).

Ces démarches sont nécessaires pour la première inscription à la maternelle.

Les réponses à vos questions :

Mme Laurence CHARLIER : 03.87.34.61.88 (ligne directe)

lcharlier@mairie-marange-silvange.fr